



hermenches Magazine



No 02 - Juin 2018

Manifestations

- **03 juillet 2018**
Concert de l'Union
Instrumentale de Moudon
- **11 au 14 juillet 2018**
Tir du 1^{er} août
- **18 juillet 2018**
Confection des « merveilles »
- **19 au 23 juillet 2018**
Fête de l'Abbaye
- **1^{er} août 2018**
Organisateur : Chœur
d'hommes

Nouveau président du Conseil Général

Lors de la séance du 12 juin dernier, Monsieur Jean-Luc Danalet a été nommé président du Conseil Général. Nous en profitons pour lui adresser nos félicitations !

Il succèdera à Monsieur Georges Bulloz, que nous remercions pour ses 13 ans de présidence.

Concert de l'Union Instrumentale de Moudon

Mardi 03 juillet 2018
à 20h00 - dans la cours du collège
(au battoir en cas de pluie)

Comme l'année dernière, nous avons le plaisir d'accueillir l'UIM pour un concert dans notre village.

Nous vous invitons à venir écouter la fanfare et à participer à l'apéritif qui sera offert par la commune.



Tir du 1^{er} août

Mercredi 11 juillet 2018
au
Samedi 14 juillet 2018

Stand



La société de tir « La Colombe » d'Hermenches-Vucherens a le plaisir d'organiser le tir du 1^{er} août.

Tous les soirs, dès 19h00, vous avez la possibilité de vous restaurer sur place.

Confection des « merveilles »

En vue de l'Abbaye, je suis à la recherche de bénévoles pour la confection des merveilles pour le banquet.

Pour les personnes intéressées, je vous donne rendez-vous le mercredi 18 juillet 2018, dès 14h00, au battoir.

Vous pouvez me contacter au 076/306.34.17 ou au 021/905.20.39.

Denise Rod

Taille des haies

Nous rappelons que les haies doivent être régulièrement taillées. Elles ne doivent pas être plantées à moins de 1 mètre du domaine public et la hauteur maximale est fixée à 2 mètres ou à 60 cm si la visibilité doit être maintenue. Les branches qui dépassent la limite du domaine privé doivent être coupées (*art. 8 et 9 du règlement d'application de la loi sur les routes*).

En cas de non exécution de ces travaux, la Municipalité peut les faire exécuter au frais du propriétaire (*art. 59 de la loi sur les routes*).

En vous remerciant pour votre compréhension.



Abbaye

Les sociétés de l'Abbaye et de la Jeunesse sont heureuses de vous communiquer le programme détaillé de notre prochaine fête.

Jeudi 19 juillet 2018	Vendredi 20 juillet 2018	Samedi 21 juillet 2018
<ul style="list-style-type: none">• Dès 18h00 Ouverture du caveau et de la tonnelle• Dès 19h00 Soirée crêpes (inscription pas nécessaire)	<ul style="list-style-type: none">• De 17h00-19h00 Tir au stand, buvette• Dès 18h00 Ouverture du caveau et de la tonnelle• Dès 20h00 Repas au refuge organisé par l'Abbaye, ouvert à tous <i>Menu :</i> <i>filets mignons,</i> <i>sauce champignons,</i> <i>pommes rissolées,</i> <i>courgettes sautées</i>	<ul style="list-style-type: none">• De 09h00-17h00 Tir au stand, buvette avec restauration à midi• De 15h00-17h00 Tir des jeunes au village• Dès 18h00 Ouverture du caveau• A 20h00 Cortège & levée des danses par la Jeunesse• Soirée ... Bal avec l'orchestre « Fandango » au battoir
Dim. 22 juillet 2018	Lundi 23 juillet 2018	
<ul style="list-style-type: none">• A 10h30 Vin d'honneur dans les jardins du Château• A 11h15 Couronnement des Roys, puis cortège• A 12h15 Partie officielle et baquet au battoir• A 20h30 Cortège & levée des danses par la Jeunesse• Soirée ... Bal avec l'orchestre « Fandango » au battoir	<ul style="list-style-type: none">• Dès 18h00 Soirée villageoise au battoir (ouvert à tous)• A 19h30 Repas : Langue de bœuf, sauce aux câpres, riz, glace et café <i>Grillades possible pour les personnes qui n'aiment pas la langue</i>• Soirée ... Animation musicale et divertissement par la Jeunesse	<p>Durant toute la fête :</p> <ul style="list-style-type: none">• Cuisine et tonnelle• Concours de lancer de la hache (inscription sur place) <p>Nous nous réjouissons de partager cette grande fête avec vous.</p> <p>Sociétés de l'Abbaye et de la Jeunesse</p>
<p>Inscription repas Menu à Frs. 30.- (Frs. 15.- pour les enfants jusqu'à 14 ans). Uniquement sur inscription. Jusqu'au dimanche soir Virginie Danalet 078/915.85.58 jeunessehermenches@gmail.com</p>		

Abbaye - suite

Concours de décoration

Comme il est de tradition, un concours de décoration des maisons du village est organisé par l'Abbaye et la Jeunesse.

Un jury neutre parcourra le village le dimanche après le banquet afin de distinguer les maisons les plus joliment décorées. Les résultats seront dévoilés lors de la soirée villageoise du lundi soir.

Tir des jeunes

Un tir des jeunes aura lieu **le samedi 21 juillet, de 14h00 à 17h00**, dans la grange de Jean-Charles Corthésy, au centre du village. Il est destiné aux enfants d'Hermenches ainsi qu'aux enfants des membres, âgés de 8 à 15 ans (nés entre 2003 et 2010). Les inscriptions seront prises sur place. La Jeunesse tiendra une buvette.

Tous les enfants participants recevront un prix. Les résultats seront proclamés sur place à la fin des tirs.

Un roy et une reine des jeunes seront couronnés lors de la partie officielle du dimanche matin. Tous les participants seront invités à participer au cortège.

Nouveaux membres de l'Abbaye

Selon les statuts de la société, les personnes, hommes ou femmes, âgées de 16 ans dans l'année civile, peuvent faire partie de l'Abbaye d'Hermenches. Les modalités d'inscription se déroulent au stand durant la fête ou par avance auprès du caissier, Cédric Crausaz, qui se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour faire partie de l'Abbaye d'Hermenches, un nouveau membre devra payer :

- Une finance d'entrée de Frs. 40.-
- Un cordon distinctif de Frs. 25.-
- La carte de fête (y compris les cotisations) d'un montant de Frs. 80.-

Danse des enfants

La Société de Jeunesse souhaiterait organiser une chorégraphie avec les enfants afin de faire participer les plus jeunes à cette belle fête de l'Abbaye.

Si suffisamment d'enfant sont intéressés, elle serait présentée en ouverture de la levée des danses de la Jeunesse le samedi et le dimanche.

Les parents des enfants intéressés peuvent s'annoncer auprès de Virginie Danalet, au 078/915.85.58 d'ici au dimanche 1^{er} juillet.

Fête nationale du 1^{er} août



La Municipalité et le Chœur d'hommes se réjouissent de partager cette journée de fête avec vous !

Le programme détaillé de la journée suivra.

Pour les personnes qui auraient du bois pour le feu (pas transformé), merci de prendre contact avec un membre de la municipalité pour les modalités.

Passeport vacances

Le comité ayant enregistré plusieurs annonces de démission pour la fin de l'année 2018, ils sont actuellement à la recherche de bénévoles.

Pour les personnes intéressées, vous pouvez prendre contact avec Madame Marianne Hasler, Municipale, au 079/193.80.81

Travaux bruyants

La Municipalité vous rappelle que tout travail bruyant, de nature à troubler le repos des personnes est interdit entre **12 heures et 13 heures** et entre **20 heures et 07 heures**, ainsi que **les dimanches et jours fériés** sous peine de dénonciation.

Merci pour votre compréhension.

